

24 décembre 2007

Arrêté ministériel portant approbation des modèles de grilles d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, du comité de direction et du comité d'attribution des logements des sociétés de logement de service public

Le Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial,
Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 25 janvier 2007 fixant les modalités de fonctionnement des organes de gestions des sociétés de logement de service public, notamment l'article 10;
Sur la proposition de la Société wallonne du Logement du 19 novembre 2007,
Arrête:

Art. 1^{er}.

Le modèle de grille d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration des sociétés de logement de service public, ci-après intégralement reproduit en [annexe 1^{re}](#), est approuvé.

Art. 2.

Le modèle de grille d'évaluation du fonctionnement du comité de direction et du comité d'attribution des logements des sociétés de logement de service public, ci-après intégralement reproduit en [annexe 2](#), est approuvé.

Namur, le 24 décembre 2007.

A. ANTOINE

[Annexe 1^{re}](#)

[Annexe 2](#)